

COMMUNE DE LA BRUFFIERE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 NOVEMBRE 2015

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 26

Votants : 26

Le dix novembre 2015 à 21 h, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur André BOUDAUD, Maire.

Étaient présents : Mmes et Mrs BOUDAUD André, BREGEON Jean-Michel, GRIFFON Marie-Thérèse, BONNIN Gilles, AVRIL Céline, BAUCHET Jean-Pierre, MAINDRON Angéline, LEBOEUF Marie-Gabrielle, BRAUD Robert, LOIZEAU Christian, BELOUARD Marie-Bernadette, DURET Lydie, LOIZEAU Christophe, PIOT Catherine, CHIRON Laurent, SUAUDEAU Marie-Josèphe, BROCHARD Francky, LORRION Christelle, MECHINEAU Marina, LACIRE Yoann, GUILLET Gaëlle, LOSSOUARN Aurélie, RICHARD Christophe, MERLET Aurélien, DURANDET François, RETAILLEAU Miguel.

Absent : GIRAUD Isabelle.

Secrétaire de séance : LOIZEAU Christophe.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

<u>Dossier n°748</u>	Mr et Mme SEDDOUKI Mehdi Habitation – 7, rue de Lattre de Tassigny	Section AD n°137, 145 et 163
<u>Dossier n°749</u>	Mr et Mme BOULANGER Bernard Habitation – 8, rue du Chanoine Duret	Section AB n°182
<u>Dossier n°750</u>	Mr et Mme CHAILLOU Marcel Terrain – 1, rue de la Croix de l'Épinay	Section AD n°623 et 396p
<u>Dossier n°751</u>	Mr et Mme LOYER Anthony Habitation – 5, rue André Collinet	Section ZL n°100
<u>Dossier n°752</u>	Cts MARTIN Bernadette Habitation – 11, rue Pau Baudry	Section ZL n°195

ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES COMMUNALES IRRÉCOUVRABLES BUDGET POLE SERVICES EXERCICE 2015

Monsieur le Maire indique que Monsieur le Trésorier Principal de Montaigu a transmis un état de produits communaux à présenter en non-valeur au Conseil Municipal.

Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables il appartient au receveur – agent de l'État – et à lui seul de procéder, sous le contrôle de l'État, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Il s'agit en l'espèce de créances communales pour lesquelles le Comptable du Trésor n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui.

Le montant total du titre à admettre en non-valeur s'élève à 5 147,57 € et concerne la location d'un bâtiment.

Une fois prononcée, l'admission en non-valeur donne lieu à un mandat émis à l'article 6542 du budget de l'exercice.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

ADMET en non valeur les créances communales – dont le détail figure dans le tableau ci-dessous :

Titre (n°/année)	Débiteur	Objet	Non-valeur
59-66-73/2011 19-27-35-43-51-60-68- 79/2012	CAVEAU BRUFFIEROIS	Location d'un bâtiment	5 147,57 €
TOTAL			5 147,57 €

Donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou son représentant pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'établir au 1^{er} décembre 2015 le tableau des effectifs comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS				
Postes	Nombre	Taux Emploi	Pourvu	Équivalent temps
Services Administratifs				
Attaché territorial (secrétaire général)	1	1	1	1
Adjoint Administratif Prin. 1 ^{er} Cl.	2	1	2	2
Adjoint Administratif. 1 ^{ère} Cl.	1	1	1	1
Animateur Territorial Prin. 1 ^{ère} Cl.	1	0,50	1	0,50
Total S.A.	5		5	4,5

Services Techniques				
Technicien	1	1	1	1
Adjoint technique principal 1 ^{er} Cl.	2	1	2	2
Adjoint technique principal 2 ^{ième} Cl.	2	1	2	2
Adjoint technique 2 ^{ième} Cl.	3	1	3	3
Adjoint technique 2 ^{ième} Cl.	1	0,65	1	0,65
Adjoint technique 2 ^{ième} Cl.	1	0,50	1	0,50
Total S.T.	10		10	9,15

Service Ecole & Enfance				
ATSEM principal 2 ^{ième} Cl.	1	0,70	1	0,70
Adjoint technique 2 ^{ième} Cl.	1	0,70	1	0,70
Adjoint technique 2 ^{ième} Cl.	1	0,60	1	0,60
Animateur Territorial Prin. 1 ^{er} Cl.	1	0,50	1	0,50
Total S.E.	4		4	2,50

Effectif Total	19		19	16,15
-----------------------	-----------	--	-----------	--------------

Ce tableau annule et remplace le précédent.

CONVENTION SYDEV

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de la convention présentée par le SYDEV dans le cadre de l'opération suivante :

Objet	Coût total TTC	Participation communale	Taux
Mairie – Eglise et abords / Avenant 1			
Eclairage Public :	2 429,00 €	1 417,00 €	70 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la réalisation de cette opération conformément à la proposition du SYDEV.

Accepte la convention établie par le SYDEV et la participation correspondante.

Donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou son représentant pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

DÉNOMINATION DE VOIES

Monsieur le Maire expose :

L'aménagement du lotissement Pointe à Pitre étant en phase de finalisation, il est nécessaire d'identifier les différentes voies créées.

Afin de faciliter les démarches administratives des futurs propriétaires, il convient à présent de procéder à la dénomination officielle des voies nouvelles qui feront l'objet d'un classement dans le domaine public communal.

La commission « communication » vous propose les noms suivants :

■ **Lotissement Pointe à Pitre :**

- Rue partant de la rue de Nantes et rejoignant la rue Pointe à Pitre : Rue des Colibris ;
- Rue partant de la rue de Pointe à Pitre : Rue des Martins Pêcheurs ;
- Impasse partant de la rue des Colibris : Impasse des Ibis

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ADOpte les propositions de la commission « communication » et dénomme les différentes voies comme indiquées sur le plan ci-annexé.